



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2019-119

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2019

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-10-01-001 - AR 19-130 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice ROSAY SGAR Normandie (6 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-10-01-001

AR 19-130 portant délégation de signature en matière
d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice

ROSAY SGAR Normandie

*AR 19-130 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire
à M. Fabrice ROSAY SGAR Normandie*

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES
AFFAIRES RÉGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Kamel.MOUSSAOUI
Tél. 02.32.76.51.67
Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

Arrêté N° SGAR / 19-130
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire
à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n°2009-589 du 25 mai 2009 modifié relatif au délégué régional à la recherche et à la technologie ;
- Vu le décret modifié n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime - M DURAND Pierre-André ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 14 décembre 2017, nommant M. Dominique LEPETIT, architecte urbaniste de l'État en chef, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, chargé du pôle "Politiques publiques" ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 14 décembre 2018, renouvelant dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2019, M. Alain AUGER, attaché principal d'administration de l'État en qualité d'adjoint au secrétaire général, pour les affaires régionales, chargé du pôle "Modernisation et moyens";

- Vu l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de M. Fabrice ROSAY, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 29 juillet 2019 ;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 20 novembre 2018 nommant M. Xavier PANNECOUCKE, professeur des universités de classe exceptionnelle, délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en date du 31 janvier 2019, nommant M. Hugues DEMOULIN, directeur régional aux droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- Vu l'arrêté de la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en date du 17 septembre 2019, nommant Mme Alice LOFFREDO, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie à compter du 1^{er} octobre 2019 ;
- Vu la convention de délégation de gestion conclue le 20 février 2017 concernant l'exécution du budget de fonctionnement du SGAR ;

ARRÊTE

Article 1er – Délégation est donnée à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous arrêtés, conventions, décisions, circulaires, rapports, correspondances et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

Est exclu de cette délégation :

- Le règlement du budget de la région après saisine de la chambre régionale des comptes.

Article 2 – Délégation est donnée à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

Sont exclus de cette délégation :

- Les ordres de réquisition au comptable public assignataire,
- Les décisions de passer outre au refus de visa du contrôle financier déconcentré.

Article 3 – Délégation est donnée à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales, sans limite de montant ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ROSAY, les délégations qui lui sont données par les articles 1 et 2 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- M. Dominique LEPETIT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle "Politiques publiques"
- M. Alain AUGER, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du Pôle "Modernisation et moyens"

Dans leurs domaines respectifs :

- Délégation de signature est donnée à Mme Aude MARTIN, attachée principale, cheffe du bureau des finances et de la plateforme Chorus, responsable du centre de services partagés régional Chorus, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, y compris des recettes pour comptes de tiers, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de la région Normandie et ceux dont la gestion est assurée par conventions susmentionnées par le centre de services partagés Chorus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude MARTIN, délégation est également donnée à :

- Mme Séverine BIARD, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
 - Mme Barbara LECOQ, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiement et valideur adjoint des engagements) et de valider les recettes non fiscales pour comptes de tiers.
 - Mme Anne CAILLOT, adjointe administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €.
 - Mme Karine MARIETTE, secrétaire administrative, aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour compte de tiers.
 - Mme Carole BUISINE, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
 - Mme Noémie LE BRETON, secrétaire administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000€
- Mme Christelle JOSSÉ, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine :
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, selon la clé de répartition et les modalités arrêtées dans l'annexe de la convention de délégation de gestion signée entre la préfecture de région Normandie et la préfecture du département de la Seine-Maritime en date du 20 février 2017 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle JOSSÉ, délégation est également donnée à :

- Mme Cécile PIOTRE, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine, dans les mêmes conditions
- Mme Dominique LÉVÊQUE, attachée principale d'administration, responsable de la mission "Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire, SRIAS"
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
 - * sous Chorus, le rôle de responsable de BOP (333, 723, 303, 104 et 348) ;
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle 0333-NDIE-SGAR (centre de coût SGAR)
 - * pour la validation des frais de déplacement de la section régionale interministérielle de l'action sociale (BOP148) ;

- pour les correspondances courantes, ampliements, copies conformes, correspondances diverses relatives à l’activité de l’État dans la région, validation des bons de commande et certification de services faits relatifs à la SRIAS (BOP 148), validation des ordres à payer (BOP 333).
- pour signer tout document en lien avec le suivi des opérations d’audit du versant français, au titre de la séparation des fonctions, dans le cadre du programme Interreg V "France-Manche-Angleterre ».

En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Dominique LÉVÊQUE, délégation est également donnée à :

- M. Ivan CABIOC’H, attaché d’administration, adjoint à la responsable de la mission “Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire, SRIAS” dans les mêmes conditions.
- Mme Catherine LAIGUILLON, directrice de la plate-forme régionale d’appui interministériel à la gestion des ressources humaines :
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d’envoi relatifs aux activités de la plate-forme
 - pour les conventions, bons de commande et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle, aux crèches, aux conventions logement, à la restauration collective et aux allocations diversités (BOP 148 et BOP 333)
- Mme Sophie BRAULT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d’appui interministériel à la gestion des ressources humaines pour les correspondances courantes, bordereaux d’envoi relatifs aux activités de la plate-forme et notamment les documents en lien avec les crèches.
- M. Serge HAAN, directeur de la plate-forme régionale Achats :
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d’envoi relatifs aux activités de la plate-forme,
 - pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l’exception de l’acte d’engagement,
 - pour les bons de commande et certifications de service fait relatifs aux dépenses courantes de la PFRA (BOP 333)

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Serge HAAN, délégation est également donnée à :

- Mme Florie DARAKDJIAN, adjointe au directeur de la plate-forme régionale Achats pour les correspondances courantes, bordereaux d’envoi relatifs aux activités de la plate-forme et pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l’exception de l’acte d’engagement.
- Mme Céline DE LA PORTE DES VAUX, adjointe administrative :
 - pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région pour l’ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d’assurer sous chorus, le rôle de responsable des BOP 303 et 104.

- M. Bruno DUMONT, chargé de mission pour les politiques contractuelles et européennes.
 - pour les correspondances courantes, ampliations, copies conformes, bordereaux d’envoi relatifs à l’activité de l’État pour la gestion des crédits européens des programmes régionaux et transfrontaliers, des contrats de plan État-Région, du contrat de plan interrégional “vallée de la Seine”, du fonds national d’aménagement et de développement du territoire (BOP 112) et de la dotation de soutien à l’investissement public local (DSIL).
 - pour la certification de service fait dont la mission pour les politiques contractuelles et européennes n’assure pas l’instruction et n’est pas bénéficiaire.
 - pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région afin de valider les frais de déplacement pris sur le BOP 112.
 - pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région pour l’ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d’assurer sous chorus, le rôle de responsable du BOP 147.

En cas d’absence de M. Bruno DUMONT, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Olivia BASTIN, attachée d’administration, adjointe au chargé de mission des politiques contractuelles et européennes, dans les mêmes conditions que M. Bruno DUMONT.
- M. Mayeul de DROUÂS, chargé de mission mer et façade maritime, pêche et énergies en mer :
 - pour la signature des procès-verbaux ou de tout autre document ainsi que l’accomplissement des actes prévus dans le cadre de ses fonctions de président de la commission électorale relative à l’élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;
 - pour la signature des accusés de réception lors de la remise au représentant de l’État référent des notes et études prévues par les cahiers des charges des appels d’offres portant sur des installations éoliennes de production d’électricité en mer en France métropolitaine.
- Mme Angélique FELICITE, secrétaire administrative de classe normale, correspondante administrative et financière de la section régionale interministérielle d’action sociale pour l’engagement des dépenses et les services faits relatifs à la SRIAS via l’application ministérielle métier (BOP 148).

Article 5 – En cas d’absence ou d’empêchement de M. Fabrice ROSAY, les délégations qui lui sont données par l’article 3 sont exercées, sans limite de montant, par :

- M. Dominique LEPETIT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle “Politiques publiques”
- M. Alain AUGER, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle “Modernisation et moyens”.

Article 6 – Délégation est donnée M. Hugues DEMOULIN, directeur régional des droits des femmes et à l’égalité de Normandie pour procéder à l’ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l’État imputées sur le BOP 137 “égalité entre les hommes et les femmes” et les dépenses de fonctionnement de la délégation régionale aux droits des femmes et à l’égalité imputées sur le centre de coût "DRDFE" de l’unité opérationnelle SGAR du BOP 333.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues DEMOULIN, directeur régional des droits des femmes et à l'égalité de Normandie, délégation est également donnée à :

- Mme Alice LOFFREDO, attachée d'administration, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie, dans les mêmes conditions que M. Hugues DEMOULIN.

Article 7 – Délégation est donnée à M. Xavier PANNECOUCKE, délégué régional à la recherche et à la technologie de Normandie pour :

– signer au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la délégation régionale à la recherche et à la technologie dans la limite de 300 000€.

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP régional 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », d'un montant inférieur à 300 000€. Cette délégation porte sur l'engagement et la liquidation des dépenses.

- procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le centre de coût "DRRT" de l'unité opérationnelle SGAR du BOP 333.

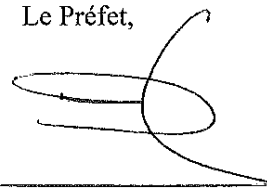
Article 8 – Délégation est donnée à M. Guillaume BOITIER et à Mme Frédérique BULLE, délégués régionaux à la recherche et à la technologie adjoints de Normandie, pour les correspondances courantes relevant des strictes attributions de la délégation régionale à la recherche et à la technologie.

Article 9 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie.
Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°SGAR/19-114 du 29 juillet 2019.

Fait à Rouen, le

01 OCT. 2019

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr